



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS 2 septembre 2019 - 31 août 2020

Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité commerciale de The Little Friends au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé au 22 villa Anatole France 93200 Saint Denis, France, immatriculé au RCS 803 826 601.

### 1. Champ d'application

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente (**CGV**) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles le **Prestataire** (The Little Friends) fournit aux **Clients** (Particuliers) des séances en langue anglaise à destination des enfants.

Les CGV s'appliquent sans réserve ni restriction aux ventes conclues entre le Prestataire et les Clients, quelques soient les stipulations qui peuvent figurer dans les conditions générales d'achat éventuellement établies par les Clients.  
Toute commande de prestation implique l'acceptation par le Client des CGV.

Le Prestataire peut convenir avec un Client de conditions de vente particulières dérogeant aux CGV. Les présentes CGV demeureront en vigueur jusqu'au 31 août 2020.

### 2. Prestations

Le Prestataire propose des séances en langue anglaise dispensées tout au long de l'année dont :

- des **Ateliers hebdomadaires à domicile** de 60 minutes pendant l'année scolaire ;  
Ces ateliers ont lieu au domicile des familles dont les enfants participent au même atelier. Chaque famille accueille le groupe en alternance.
- des **Ateliers hebdomadaires hors domicile** de 60 minutes pendant l'année scolaire ;  
Ces ateliers ont lieu au sein des structures partenaires du Prestataire.
- des **Stages** ponctuels (pendant ou hors vacances scolaires), la durée étant définie au cas par cas

Le Prestataire propose uniquement pour les Ateliers hebdomadaires :

- **une option de sortie d'école sans ou avec goûter**, d'une durée totale de 30 minutes.  
Cette option de Pédibus consiste à ce que le formateur du Prestataire aille chercher le groupe de votre enfant (participant au même atelier) à la sortie d'école et qu'il organise son déplacement jusqu'au lieu de l'atelier, le fasse goûter ou pas suivant votre option choisie à l'inscription. Attention : le goûter n'est pas fourni par le Prestataire.

### 3. Commandes

#### 3.1. Modalités de l'inscription

Les inscriptions sont effectuées par les Clients auprès du Prestataire par courrier en renvoyant le dossier complet (fiche d'inscription et règlement jusqu'à la fin d'année). Votre dossier vous sera renvoyé s'il n'est ni complet ni conforme à notre tarification en vigueur.

Les inscriptions ne sont définitives qu'après acceptation par écrit par le Prestataire.

Pour toute inscription, une période d'essai de 3 cours est possible, à partir de la date du 1<sup>er</sup> atelier.

#### 3.2. Modification de l'inscription

Si le Client souhaite **modifier** son inscription (changement de groupe, changement d'horaire), sa demande ne peut être prise en considération que si elle parvient par écrit au Prestataire par email ou courrier. Toute modification est sous réserve d'acceptation du Prestataire.

Si le Client souhaite **résilier** son inscription, il doit en informer le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : The Little Friends, 22 Villa Anatole France 93200 Saint Denis.

- Pour les **Ateliers annuels**, au de-là de la période d'essai (3 ateliers d'une heure), toute inscription sera considérée comme définitive pour l'année scolaire et la facturation annuelle sera due intégralement.
- Pour les **Stages** :
  - *Jusqu'à 15 jours avant le début du stage*  
L'annulation de votre inscription est **sans aucun frais**. Si vous avez déjà effectué le règlement, vous pouvez procéder à une demande de remboursement.
  - *Moins de 15 jours avant le début du stage*  
Le Prestataire peut conserver l'intégralité du montant du stage.

## 4. Tarifs

### 4.1. Détails du prix

Les Services sont fournis au tarif en vigueur au jour de l'inscription.

Les tarifs sont entendus TTC .

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de l'inscription.

Les tarifs annuels sont entendus pour minimum 29 heures de cours pour l'année 2019/2020.

**Une inscription en cours d'année entraîne** un tarif calculé à l'heure, multiplié par le nombre de séances restant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour des familles concernées par les Ateliers à domicile, une attestation fiscale annuelle sera fournie avant le 31 mars 2020 afin de leur permettre de bénéficier de l'avantage fiscal (crédit d'impôt de 50%) au titre de l'année 2019.

En cas d'annulation d'un Atelier pour **absence de Formateur**, l'atelier sera rattrapé à une date ultérieure en ajoutant une date au calendrier remis au début d'année.

En cas d'**atelier annulé pour absence de votre enfant**, l'atelier ne sera pas rattrapé.

## 5. Remises

En cas d'inscription de plusieurs enfants de la même famille, le Client pourra bénéficier des remises suivantes :

- 5% de remise pour l'inscription d'un 2<sup>ème</sup> enfant
- 10% pour celle d'un 3<sup>ème</sup> enfant.

Ces remises s'appliquent individuellement à chaque tarif et ne sont donc pas cumulables (exemple : pour une famille de 3 enfants avec un tarif individuel de 570€, le tarif cumulé pour 3 enfants sera de 1 624.50€ soit de 570€ + 541,50€+ 513€).

Ces remises s'accordent à toute inscription faite durant l'année scolaire après septembre 2019, indépendamment de la durée.

Aucune remise ou ristourne ne s'applique pour paiement comptant.

## 6. Modalités de paiement

### 6.1. Conditions de paiement

**Pour toute inscription**, le Client procédera au paiement du prix des Prestation commandées, par :

- Chèque
- Prélèvement bancaire (SEPA)
- CESU (matérialisé ou dématérialisé)

**Pour les Ateliers annuels**, le paiement peut s'effectuer :

- En 1 seule fois au comptant le 2 septembre 2019
- En 3 fois (en trimestre, soit : le 2 septembre 2019, le 2 janvier 2020 et le 2 avril 2020)
- En 10 fois, le 2 de chaque mois jusqu'à juin 2020.

En cas de règlement en chèques, l'intégralité des chèques doit être remise à l'inscription. Le Prestataire les encaissera suivant l'échelonnement précisé par le Client sur la fiche d'inscription.

En cas de règlement par CESU matérialisé ou immatérialisé, l'intégralité du montant sera demandée à l'inscription. Si l'intégralité du montant ne peut pas être remise à l'inscription, un chèque de caution du montant manquant sera exigé.

**Pour les Stages**, le paiement doit s'effectuer en 1 seule fois au comptant.

### 6.2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement par le Client, le Prestataire peut suspendre toutes les prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

## 7. Droit à l'image

The Little Friends est autorisé, sauf avis contraire des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des séances dans le cadre des activités du groupe. Tout refus devra être mentionné sur la fiche d'inscription.

## 8. Assurance

The Little Friends ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol, ou de la casse des objets appartenant aux enfants. Les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits aux Ateliers.

## 9. Limitation de la responsabilité

Chaque partie sera responsable de tout dommage qu'elle pourrait causer à l'autre partie dans le cadre de l'exécution des présentes CGV.

## 10. Droit applicable – Litiges – Traitement de réclamations – Médiation

### Droit applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

### Traitement des réclamations

Pour toute réclamation vous pouvez contacter The Little Friends aux coordonnées mentionnées en préambule des présentes conditions.

### Attribution de juridiction

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Bobigny si la recherche d'une solution amiable n'était pas fructueuse.

Saint Denis, le 10 mai 2019